



GUIDE D'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)



Préparé par Isabelle Tremblay
Coordonnatrice en environnement



Janvier 2026



Voici quelques trucs et conseils pour améliorer la réussite de l'implantation de la collecte à trois voies (compost, récupération & déchets) dans votre entreprise.

Voici les 6 étapes d'implantation :

- ❖ ÉTAPE # 1 : Informer le personnel
- ❖ ÉTAPE # 2 : Créer un comité vert
- ❖ ÉTAPE # 3 : Dresser l'état de la situation
- ❖ ÉTAPE # 4 : Placer les bacs et afficher les consignes de tri
- ❖ ÉTAPE # 5 : Utiliser des sacs ou non
- ❖ ÉTAPE # 6 : Ramasser les matières résiduelles

Les secrets du succès :

- ✓ Une direction convaincue, conséquente et enthousiaste ;
- ✓ Des employés structurés, encouragés et félicités ;
- ✓ Des préposés à l'entretien ménager mobilisés et informés.

ÉTAPE #1 : Informer le personnel

La direction ou la personne responsable du projet au sein de l'établissement est invitée à :

- ✓ Informer le personnel de la mise en place de ce projet et des rôles et responsabilités de chacun pour sa mise en œuvre.
- ✓ Informer le personnel de la création d'un « comité vert » et participer à sa création en déterminant qui en fera partie.
- ✓ Impliquer le service d'entretien, bien l'informer du fonctionnement afin que les matières triées soient effectivement déposées pour la collecte aux bons endroits. Inclure cette information sur le fonctionnement dans le processus de formation des nouveaux employés.

ÉTAPE #2 : Créer un comité vert

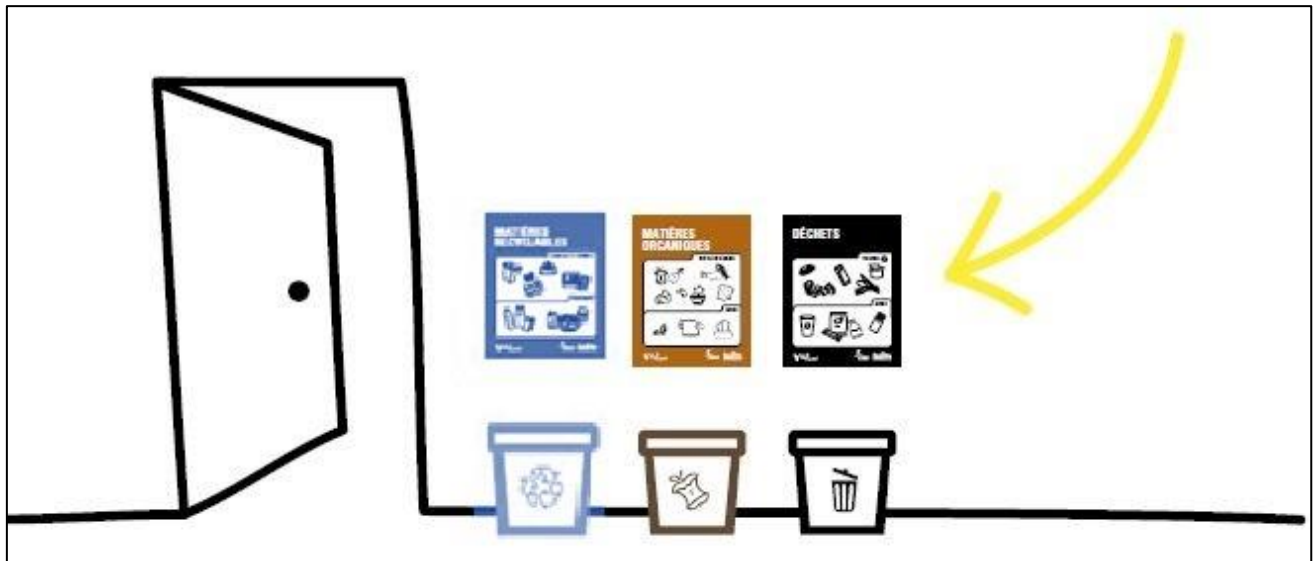
- ✓ Le comité vert devrait regrouper minimalement :
 - 1 membre de la direction
 - 1 à 2 membres du personnel
 - 1 membre du personnel d'entretien
 - 1 représentant du service alimentaire
- ✓ Principaux rôles du comité vert :
 - Informer en continu le personnel concernant leurs rôles et les règles du bon tri.
 - Réaliser les étapes 3 à 6.
 - Tenir des rencontres mensuelles au début de l'instauration du projet et au moins 2 à 3 fois par année par la suite.
 - Recruter et assurer le renouvellement des membres du comité, année après année.

ÉTAPE #3 : Dresser l'état de la situation

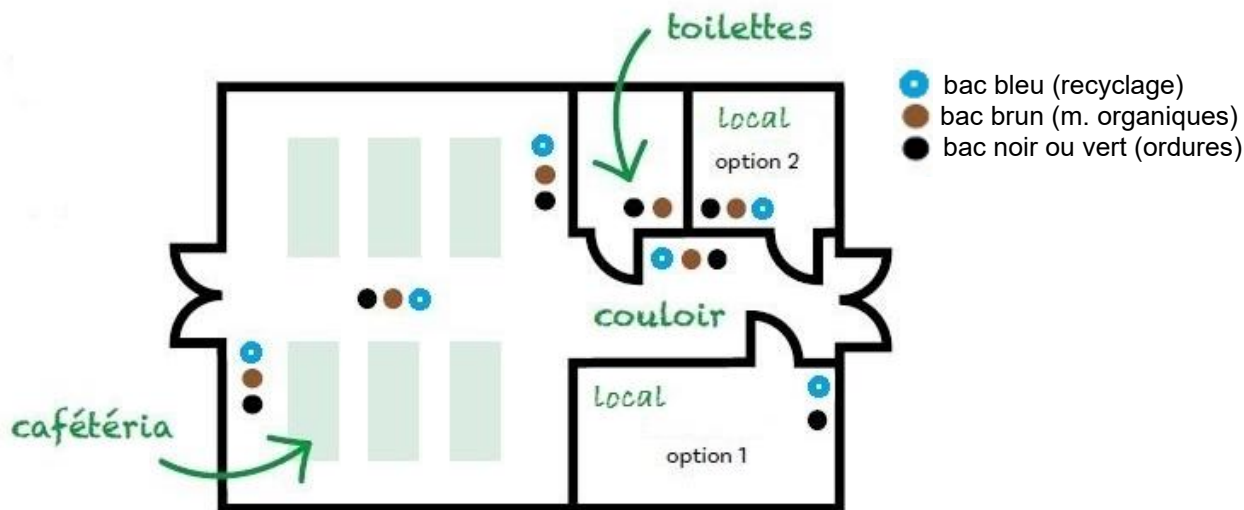
- ✓ Installer des affiches promotionnelles à plusieurs endroits dans l'établissement pour annoncer la mise en place du projet.
- ✓ Calculer le nombre de bacs de matières résiduelles déjà présents à l'intérieur du bâtiment. Vous pouvez aussi imprimer un plan du bâtiment et dessiner les bacs pour bien visualiser leur emplacement actuel et leur nombre.
- ✓ Faire une liste des locaux et identifier les matières résiduelles qui peuvent y être générées.
- ✓ Déterminer le nombre de bacs de chaque matière (recyclable, organique, déchet) nécessaire en fonction du nombre de locaux et de leur vocation (cafétéria, toilettes, salle de réunion, corridor, etc.).

ÉTAPE #4 : Placer les bacs et afficher les consignes de tri

- ✓ Regrouper en îlot de tri les trois bacs de matières résiduelles (recyclage, organique, déchet) comme présentés sur le croquis ci-dessous.
- ✓ Placer, au-dessus de chaque bac l'affiche correspondant au bac approprié résumant les consignes de tri.
- ✓ Installer les îlots de tri près des portes de sortie de chaque local.



- ✓ Bien placer les îlots de tri : placer les îlots de tri à des endroits stratégiques, soit des endroits passants et en quantités appropriées.



- Dans les toilettes :
 - Installer un bac pour les matières organiques près du distributeur de papier à main ainsi qu'un bac à ordures pour les couches et autres déchets potentiels.
 - Dans les cabinets de toilette pour femmes, conserver uniquement des réceptacles pour les produits hygiéniques
- Dans les locaux où il est interdit de manger, réaliser l'option # 1 : bac de recyclage et de déchets
- Dans les locaux où il est permis de manger, réaliser l'option # 2 : bac de recyclage, déchet et matières organiques

Bon à savoir :

Pour assurer une utilisation adéquate, les bacs de matières résiduelles ne doivent JAMAIS être placés seuls. Ex.: si une personne souhaite jeter un cœur de pomme, même si le bac le plus près est réservé aux déchets, le cœur de pomme risque fort de s'y retrouver.

**** Vous pouvez choisir n'importe quel modèle de bac, tant qu'il est bien identifié avec une affiche des matières acceptées.**

Ex. : une chaudière alimentaire vide peut être utilisée pour les matières organiques.



ÉTAPE #5 : Utiliser des sacs ou non

Cette étape doit être réalisée conjointement par le comité vert, le personnel d'entretien et le service d'approvisionnement.

Vous pouvez choisir de déposer les matières pêle-mêle dans les bacs, ou encore, de les accumuler dans les sacs autorisés par la réglementation municipale afin de faciliter le transport.

- Matières recyclables : Sacs de plastique transparents
 - Ne jamais déposer de sacs noués contenant des matières recyclables dans le bac bleu ou le conteneur réservé aux matières recyclables. Matière pêle-mêle seulement, le sac doit être transvidé dans le bac. Sauf pour le papier déchiqueté et les sacs de sacs et pellicules plastique.
- Matières organiques : Sacs en papier
- Déchets : Sacs de plastique noirs

➤ Les avantages d'utiliser un sac :

- Les sacs permettent de transporter facilement les matières résiduelles jusque dans les bacs extérieurs appropriés.
- Les sacs encore propres peuvent être réutilisés plusieurs fois (ex. : matières recyclables, transvider les matières du sac directement dans le bac et garder le sac pour la prochaine utilisation).

➤ Les inconvénients :

- Les sacs occasionnent des dépenses. Un budget devra être prévu à cet effet.
- Les matières recyclables doivent TOUJOURS être déposées pêle-mêle dans le bac bleu, il faut donc transvider le sac. Seul le papier déchiqueté et les sacs de sacs ou pellicules de plastique peuvent rester dans le sac. Les autres matières doivent être pêle-mêle afin de faciliter le tri mécanisé au centre de tri.

5

*Il est important d'utiliser des sacs transparents pour les matières recyclables afin que le personnel du service d'entretien sache rapidement quels sacs transvider dans les bacs ou conteneurs bleus réservés aux matières recyclables.

Bon à savoir :

Pour les matières organiques, n'utilisez JAMAIS de sacs de plastique traditionnels (fait à partir de pétrole) ni de sacs biodégradables. Ces derniers ne se décomposent pas au même rythme que la nourriture dans les conditions climatiques québécoises et nuisent au processus de compostage. Seuls les sacs de papier sont acceptés dans la collecte de matières organiques de la MRC de Charlevoix.

Astuces pour éviter les nuisances !

Problèmes	Causes	Solution
 Odeurs à l'intérieur, mouches à fruits	Lorsqu'il y a beaucoup de matières organiques accumulées, elles peuvent se compacter. Elles se décomposent alors sans air, générant ainsi des odeurs désagréables.	Utilisez des bacs intérieurs (bac de cuisine) d'un volume maximal de 120 litres, afin de le vider régulièrement. Vider le bac de cuisine à la fin de chaque journée. Rincez le bac de cuisine à chaque fois que vous le transvider dans le bac extérieur.
 Odeurs à l'extérieur, mouches à fruits	La viande et le poisson peuvent dégager des odeurs dans votre bac.	Mettez le bac roulant brun à la rue pour qu'il soit vidé à chaque collecte. Placer le bac roulant dans un endroit ombragé et non en plein soleil. Saupoudrez du bicarbonate de soude (petite vache) dans votre bac. Vous pouvez congeler vos restes (viande et poisson) en attendant la journée de collecte.
 Vers	Des mouches ont réussi à pondre leurs œufs sur les restes de viande.	Emballez les restes de viande dans du papier (ex. : journal, essuie-tout, etc.) Vous pouvez congeler vos restes (viande et poisson) en attendant la journée de collecte. Mettez le bac roulant à la rue pour qu'il soit vidé à chaque collecte. Aspergez les vers de sel ou de vinaigre pour qu'ils meurent.
 Animaux	Les restes de nourriture, surtout la viande, les attirent.	Mettez le bac roulant brun à la rue pour qu'il soit vidé à chaque collecte. Mettez un onguent à base de menthe ou d'eucalyptus (ex. : Vicks) sur le contour de l'ouverture du bac roulant.

ÉTAPE #6 : Ramasser les matières résiduelles

Cette opération doit être faite par le personnel d'entretien.

- Adapter la procédure de ramassage selon la configuration de votre établissement et des préférences du personnel d'entretien.
- Pour faciliter le ramassage des différentes matières, fournir un chariot roulant au personnel d'entretien, ceci lui permettra de faire plus aisément la tournée des îlots de tri.

Matières recyclables :

- Déposer les sacs transparents de matières recyclables dans le chariot.
- Les apporter à l'extérieur et transvider leur contenu pêle-mêle dans les bacs bleus ou les conteneurs bleus de matières recyclables.
- Regrouper les sacs vides dans un sac de sacs et les déposer dans le bac de matières recyclables.
- Déposer les bacs de matières recyclables en bordure de rue la veille de votre journée de collecte. Replacer les bacs vides à leur emplacement sur le terrain de l'établissement à la suite de la collecte.
- Pour les conteneurs à chargement avant, s'assurer qu'ils soient accessibles le jour de la collecte.

Matières organiques :

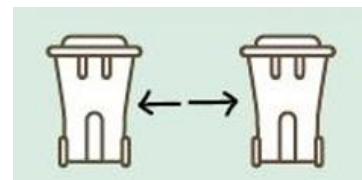
- Transférer les sacs de papier compostables ou mettre les contenants de collecte individuels dans le chariot, les apporter à l'extérieur et déposer les sacs ou les matières pêle-mêle dans les bacs bruns réservés aux matières organiques.
- Important de rincer le contenant de collecte après chaque utilisation afin d'éviter les nuisances.
- Déposer les bacs bruns roulants en bordure de rue la veille de votre journée de collecte. Après la collecte, replacer les bacs à leur emplacement sur votre terrain.

Déchets :

- Transférer les sacs noirs dans le chariot, les apporter à l'extérieur et les déposer dans les bacs ou conteneurs réservés aux déchets.

Bon à savoir :

Laissez l'espace d'un bac roulant entre chaque bac pour permettre à la pince du camion de soulever le bac.



POURQUOI PARTICIPER ?

Parce que les matières compostables représentent une ressource de qualité

Le compost est un engrais naturel obtenu par la décomposition bactérienne des matières organiques. On l'appelle aussi humus. Le compost a l'apparence et l'odeur d'un terreau. On l'utilise pour améliorer la structure et la qualité du sol des plates-bandes, des pelouses, etc.

Pour réduire la pollution causée par l'enfouissement des matières compostables

Dans un lieu d'enfouissement, les déchets sont compressés au point où même l'oxygène n'est plus présent. Dans ces conditions dites anaérobiques, la décomposition des résidus de jardin et de cuisine par les micro-organismes n'est pas sans conséquence : elle produit des biogaz qui contribuent à l'effet de serre et au réchauffement climatique.

En outre, la décomposition des résidus de jardin et de cuisine fait en sorte que l'eau présente dans le lieu d'enfouissement se charge davantage de contaminants. Cette eau, qu'on nomme eaux de lixiviation, doit être traitée et décontaminée. Elle peut contaminer les nappes phréatiques et les cours d'eau.

Parce que les matières organiques représentent la moitié du sac de déchets d'une résidence

Avant la mise en place de la collecte des matières compostables, la majorité de ces matières était enfouie. Le bac roulant brun vous permet de participer à cet effort environnemental collectif et de détourner des quantités significatives de matières de l'enfouissement. Les matières compostables sont traitées par une firme spécialisée dans le domaine, soit Compospro inc. à La Malbaie.

8

Pour diminuer les coûts reliés à l'élimination des déchets

En effet, participer à la collecte des matières organiques permet de diminuer le tonnage des déchets et par le fait même de baisser les coûts de traitement. Le compostage des matières organiques permet d'économiser environ 70\$ par tonne par rapport à l'élimination dans un lieu d'enfouissement.

Pour atteindre l'objectif national de récupération des matières compostables

Avec cette collecte, la MRC espère récupérer 70 % des matières compostables produites par ses ICI. Au courant des prochaines années, toutes les municipalités de la province devront faire un effort équivalent pour atteindre cet objectif.

Pour contribuer à un meilleur environnement

Le tri des matières compostables représente un geste simple à poser au quotidien. Le compostage est un processus naturel qui existe depuis des millénaires. Votre effort compte!

Merci de votre contribution !

Voici quelques sites Internet utiles :

➤ **Sites Internet :**

- Recyc-Québec : exemples de gestion des matières organiques par des entreprises
<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/matieres-organiques/exemples-gestion-entreprise>
- Toute la section entreprise du site de Recyc-Québec présente des scénarios, des guides et études, etc.
<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes>
- Pictogrammes pour les matières résiduelles (Recyc-Québec)
<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/performer/outils-guides-et-etudes/pictogrammes-signalisation/>
- La Réserve de la biosphère de Charlevoix offre différents programmes de reconnaissances et offre des services-conseils pour vous accompagner dans votre démarche.
<https://www.biospherecharlevoix.org/contact/>

Pour joindre le service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Charlevoix :

MRC Charlevoix, 4, place de l'Église, Baie-Saint-Paul, Québec G3Z 1T2

- ❖ Marilyne Fraser
Technicienne en valorisation : 418-435-2639 poste 6012
gmr@mrccharlevoix.ca
- ❖ Isabelle Tremblay
Coordonnatrice en environnement : 418-435-2639 poste 6011
itremblay@mrccharlevoix.ca

GUIDE DU TRI

MRC DE CHARLEVOIX



COMPOST

Résidus alimentaires, résidus de jardins,
papiers et cartons souillés

- 1 Est-ce que ça se mange ?
(Ou est-ce une partie de quelque chose qui se mange ?)
- 2 Est-ce un résidu de jardin?
- 3 Est-ce du papier ou du carton souillé ?

Si vous répondez **OUI** à l'une des questions → ça va dans le bac brun!



IMPORTANT!

Déposer les matières en vrac dans le
bac ou dans les sacs en papier brun.



RÉCUPÉRATION

- 1 Est-ce que c'est un **contenant**, un **emballage** ou un **imprimé**?
- 2 Est-ce que c'est en plastique, métal, verre, papier ou carton?

Si vous répondez **OUI** aux deux questions → ça va dans le bac bleu!



Exceptions:

- Produits domestiques dangereux (RDD)
(ex.: aérosols, piles, etc.)
- Emballage de protection en polystyrène
(ex.: protège une TV, un frigo, etc.)



IMPORTANT!

Déposer les matières en vrac
dans le bac.

DÉCHETS

Matières mélangées et autres objets



IMPORTANT!

Aucun résidu de cuisine ne
doit s'y retrouver.

418 435-2639, poste 6012 | gmr@mrccharlevoix.ca | mrccharlevoix.ca